

**SECTEUR DE FORMATION 11 – FABRICATION MÉCANIQUE**

**MONTAGE DE CÂBLES ET DE CIRCUITS  
(DEP 5384)**

**TABLEAUX D'HARMONISATION**



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation .....</b>	<b>1</b>
<b>Programmes d'études en lien d'harmonisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Information sur les tableaux d'harmonisation.....</b>	<b>1</b>
<b>Tableaux d'harmonisation intraordre .....</b>	<b>3</b>
Montage de câbles et de circuits et Montage de structures en aérospatiale .....	5
Montage de structures en aérospatiale et Montage de câbles et de circuits .....	6
Montage de câbles et de circuits et Montage mécanique en aérospatiale.....	7
Montage mécanique en aérospatiale et Montage de câbles et de circuits .....	8
<b>Tableaux d'harmonisation intersectorielle .....</b>	<b>9</b>
Montage de câbles et de circuits et Techniques d'avionique .....	11



## Présentation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents, en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents, elle est intraordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement et elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise à jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites *communes*. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites *identiques*; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites *équivalentes*.

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Montage de câbles et de circuits* (DEP 5384) ont permis d'identifier des compétences communes avec d'autres programmes d'études.

## Programmes d'études en lien d'harmonisation

Le programme d'études *Montage de câbles et de circuits* (DEP 5384) présente des compétences communes avec les programmes d'études suivants :

- Montage de structures en aérospatiale (DEP 5197);
- Montage mécanique en aérospatiale (DEP 5307);
- Techniques d'avionique (DEC 280.D0).

## Information sur les tableaux d'harmonisation

Dans ce document, les résultats des travaux d'harmonisation sont présentés sous forme de tableaux et sont regroupés selon les rubriques suivantes : les tableaux d'harmonisation intraordre qui font l'objet de la première partie et les tableaux d'harmonisation intersectorielle qui font l'objet d'une deuxième et dernière partie.

Chaque tableau se divise verticalement en deux sections et met en lien deux programmes d'études, le programme de référence<sup>1</sup> et un programme avec lequel il a des compétences communes. Pour chacun de ces programmes, le tableau présente les éléments d'identification qui sont le titre, le type de sanction, le code du programme, l'année d'approbation, son nombre de compétences, la durée totale de formation, les énoncés de compétences communes et leur code respectif.

---

1 Le programme de référence est celui pour lequel est spécifiquement rédigé le document d'accompagnement.

Lorsque les compétences communes entre deux programmes d'études ne sont pas identiques, mais équivalentes, elles donnent lieu à deux tableaux distincts qui sont présentés l'un à la suite de l'autre. Le premier tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme de référence et qui s'inscrit dans le programme harmonisé au programme de référence; à l'inverse, le second tableau présente les compétences qui peuvent être reconnues à la personne issue du programme harmonisé au programme de référence et qui s'inscrit dans le programme de référence.

Le programme d'études dont est issue la personne et dans lequel elle a acquis une ou des compétences est dit « programme de provenance »; le programme d'études dans lequel la personne souhaite poursuivre sa formation et se faire reconnaître les compétences déjà acquises est dit « programme de destination ». Dans chacun des tableaux, la section de gauche est réservée au programme de provenance et la section de droite est réservée au programme de destination.

Avant chaque tableau, le programme de provenance et le programme de destination sont identifiés et un court texte rend explicite le cheminement de la personne à l'intérieur de ces deux programmes d'études.

## **Tableaux d'harmonisation intraordre**



**Programme de provenance :** Montage de câbles et de circuits  
2021

**Programme de destination :** Montage de structures en aérospatiale  
1998

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Montage de câbles et de circuits peut se voir reconnaître la compétence jugée commune avec celle du programme Montage de structures en aérospatiale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Montage de câbles et de circuits 2021 DEP – 5384 13 compétences, 840 heures</b>		<b>Montage de structures en aérospatiale 1998 DEP – 5197 20 compétences, 975 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
369242	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	309201	Utiliser des moyens de recherche d'emploi

---

**Programme de provenance :** Montage de structures en aérospatiale  
1998

**Programme de destination :** Montage de câbles et de circuits  
2021

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Montage de structures en aérospatiale peut se voir reconnaître la compétence jugée commune avec celle du programme Montage de câbles et de circuits, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Montage de structures en aérospatiale 1998 DEP – 5197 20 compétences, 975 heures</b>		<b>Montage de câbles et de circuits 2021 DEP – 5384 13 compétences, 840 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
369201	Utiliser des moyens de recherche d'emploi	369242	Utiliser des moyens de recherche d'emploi

---

**Programme de provenance :** Montage de câbles et de circuits  
2021

**Programme de destination :** Montage mécanique en aérospatiale  
2006

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Montage de câbles et de circuits peut se voir reconnaître la compétence jugée commune avec celle du programme Montage mécanique en aérospatiale, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Montage de câbles et de circuits 2021 DEP – 5384 13 compétences, 840 heures</b>		<b>Montage mécanique en aérospatiale 2006 DEP – 5307 21 compétences, 1 185 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
369142	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité au travail	369083	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail ainsi que les techniques de manutention

---

**Programme de provenance :** Montage mécanique en aéronautique  
2006

**Programme de destination :** Montage de câbles et de circuits  
2021

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Montage mécanique en aéronautique peut se voir reconnaître la compétence jugée commune avec celle du programme Montage de câbles et de circuits, si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Montage mécanique en aéronautique 2006 DEP – 5307 21 compétences, 1 185 heures</b>		<b>Montage de câbles et de circuits 2021 DEP – 5384 13 compétences, 840 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
369083	Appliquer des règles de santé et de sécurité au travail ainsi que les techniques de manutention	369142	Prévenir les atteintes à la santé et à la sécurité au travail

---

## **Tableaux d'harmonisation intersectorielle**



**Programme de provenance :** Montage de câbles et de circuits  
2021

**Programme de destination :** Techniques d'avionique  
2007

La personne ayant acquis une ou des compétences du programme Montage de câbles et de circuits peut se voir reconnaître la compétence jugée commune avec celle du programme Techniques d'avionique si elle choisit d'y poursuivre sa formation.

---

<b>Montage de câbles et de circuits 2021 DEP – 5384 13 compétences, 840 heures</b>		<b>Techniques d'avionique 2007 DEC – 280.D0 28 compétences, 2 070 heures</b>	
<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>	<b>Code</b>	<b>Énoncé de la compétence</b>
369186	Préparer des fils et des câbles	026N	Assembler des sous-ensembles de systèmes électriques d'aéronefs
et			
369175	Installer des organes de liaison et des mises à la masse		
et			
369206	Assembler des boîtiers électriques		

---

Lorsque le programme de provenance est Techniques d'avionique (DEC 280.D0) et que le programme de destination est Montage de câbles et de circuits (DEP 5384), il n'y a aucune compétence jugée commune entre ces programmes.